

Yvan PETIT, Bourgmestre-Président.

Didier ROUARD, Fabienne ROBA, Jean HYAT, Echevins.

Michel JÉRÔME, Eugène BRASSEUR, Marie-Claude ABSIL, Pierre LEDENT, Hervé RONDIAT, Christophe LONNOY, Christian MATAGNE, Nathalie JAMIN, Christian LAMBERT, Christian ALEXANDRE, Delphine DEPIERREUX, Conseillers communaux.

Geneviève GODFRIN, Présidente du CPAS, siège avec voix consultative.

Jacques LEBRUN, Secrétaire communal ff

Tous présents

LE CONSEIL COMMUNAL,

En séance publique,

1. PROCES-VERBAL

Approuve le procès-verbal de la séance du 05 mars 2008.

2. FABRIQUES D'ÉGLISE

2.1. émet un avis favorable à la modification budgétaire de la Fabrique d'église de Mesnil-Eglise pour l'exercice 2008.

2.2. émet un avis favorable au compte 2007 de la Fabrique d'église de Finnevaux aux montants de :

| Recettes | Dépenses | Intervention communale |
|-----------|-----------|------------------------|
| 12.892,05 | 12.892,05 | 3.914,11 |

3. par 11 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions :

CPAS – ROI

Approuve le Règlement d'Ordre Intérieur des organes de délibération du CPAS de Houyet, tel que voté en séance du 04.02.08

4. à l'unanimité :

4.1. PLAN TRIENNAL 2007-2009 – MESNIL-ST-BLAISE

Approuve le contrat portant sur l'étude par l'Intercommunale INASEP, des travaux de rénovation des rues d'Inzépia et à l'Auche à Mesnil-St-Blaise, moyennant un taux d'honoraires de 6,61% du montant global des travaux, estimé à 180.000 €, hors TVA et frais d'études, ainsi que la convention de coordination en matière de sécurité/santé avec INASEP.

4.2. ECOLE DE MESNIL-ST-BLAISE

Approuve le projet définitif relatif aux travaux d'installation du chauffage dans le local polyvalent de l'école de Mesnil-St-Blaise (ancienne salle de gymnastique) pour une dépense estimée à 16.328,95 € TVAC, ce marché étant passé par adjudication publique.

4.3. ECOLE DE WANLIN (MATERIEL DE GYM)

Approuve le cahier spécial des charges relatif à l'acquisition de matériel de gymnastique pour l'école communale de Wanlin, pour une dépense estimée à 6.000 € TVAC (procédure négociée sans publicité).

4.4. ACQUISITION D'UN ÉCHAFAUDAGE

Approuve le cahier spécial des charges relatif à l'acquisition d'un échafaudage roulant en aluminium, pour une dépense estimée à 10.000 € TVAC (procédure négociée sans publicité).

4.5. ECOLE DE WANLIN (ELECTRICITÉ)

Approuve comme suit le décompte final des travaux d'électricité (lot n°4) réalisés dans le cadre du chantier de rénovation et d'extension de l'école communale de Wanlin :

| | |
|-----------------------|------------------------|
| Etat d'avancement n°1 | 17.082,85 € TVAC |
| Etat d'avancement n°2 | 6.779,62 € TVAC |
| Etat d'avancement n°3 | 15.367,94 € TVAC |
| Etat d'avancement n°4 | 2.731,27 € TVAC |
| Etat d'avancement n°5 | 812,78 € TVAC |
| TOTAL : | 42.774,46 €TVAC |

4.6. LOGEMENT SOCIAL A FINNEVAUX

Décide de céder à la société ARDENNE et LESSE, par bail emphytéotique, le bâtiment communal situé à Finnevaux, rue du Village n°30, en vue d'y créer un logement social, l'emphytéose étant consentie pour une période de 30 années prenant cours le 23 avril 2008, pour se terminer le 22 avril 2038, moyennant le paiement d'une redevance annuelle d'un euro, l'opération étant déclarée d'utilité publique.

4.7. ECHANGE DE PARCELLES A CIERGNON

Procède à l'échange des parcelles suivantes entre la commune et les époux LEFÈBVRE, domiciliés à Ciergnon, rue du Bonnier, 11 :

- Bien cédé par la commune : Ciergnon, parcelle cadastrée section C, n°210d (partie), d'une contenance de 39a20ca ;
- Biens cédés par M. et Mme LEFÈBVRE : Ciergnon, parcelles cadastrées section C, n°217N de 17a10ca et n°219 de 22a10ca ;

Cet échange ayant lieu sans soulte et aux clauses et conditions du projet établi par le Comité d'Acquisition d'immeubles, tous frais à charge des époux LEFÈBVRE.

4.8. VOIRIES AGRICOLES

4.8.1. AVENANT

Approuve l'avenant n°1 au montant de 890,02 € TVAC, relatif aux travaux d'amélioration de diverses voiries agricoles (chemin d'Harroy)

4.8.2. EMPRUNT

Décide de passer un marché de services d'emprunt par procédure négociée sans publicité, d'un montant de 97.973,50 €, avec une durée de 10 ans.

4.9. CONVENTION FERME D'HARROY

Emet un accord de principe quant à la constitution d'une servitude de passage entre la commune et M. AGRESTI Fiumara Pasqualino, administrateur délégué de la SPRL Ferme d'Harroy, sous réserve de représenter le dossier lors d'un prochain conseil communal, pour décision définitive.

4.10. BAIL DE CHASSE A MESNIL-ST-BLAISE

Retire ce point de l'ordre du jour

4.11. MARCHÉS PUBLICS – DÉLÉGATION

Délègue au Collège communal, jusqu'au 31.12.2012, les pouvoirs de choix du mode de passation des marchés publics de travaux, de fournitures et de services et de fixation de leurs conditions, lorsque ces marchés portent sur la gestion journalière de la commune et ce, dans les limites des crédits inscrits à cet effet au budget ordinaire.

4.12. AMICALE DU JUMELAGE RASTEAU-HOUYET

Approuve le compte 2007 de l'asbl Amicale du Jumelage Rasteau-Houyet aux montants de :

| Recettes | Dépenses | Solde à reporter à l'ex. 2008 |
|-----------|-----------|-------------------------------|
| 25.158,71 | 19.709,27 | 5.449,44 |

4.13. AGENTS WALLO'NET

Approuve une convention de partenariat entre la Commune et la Maison du Tourisme du Val de Lesse dans le cadre du recrutement de 2 agents Wallo'net PTP, pour une durée de 24 mois, lesquels travailleront exclusivement sur le territoire de Houyet.

4.14. IDEFIN : GROUPEMENT D'ACHATS

Confirme son adhésion à la centrale de marchés constituée par IDEFIN et sa participation au second marché relatif au regroupement des achats d'électricité et de gaz par le biais de ladite centrale de marchés.

A huis clos, ratifie diverses désignations temporaires dans l'enseignement.